

**Nature** Plaidoyer pour le un méconnu

# Le renard, auxiliaire "durable" de l'agriculture

**Qui** n'a pas, un jour, admiré un renard en train de "muloter" dans un pré ?

Pattes jointes, le corps frémissant d'impatience, bondissant prestement pour se saisir du rongeur et l'engloutir après quelques coups de dent... Campagnols et renards coexistent depuis plus de 40 millénaires dans nos écosystèmes d'Europe occidentale et les liens proie/prédateur, tissés entre ces deux espèces, sont si étroits que les fluctuations de populations de la première influent immanquablement sur l'autre.

Les rongeurs de nos prairies, campagnols des champs et campagnols terrestres (ce dernier étant aussi connu sous le nom de rat taupier) connaissent des cycles de pullulation de 4 à 5 ans et leur nombre peut passer d'une centaine d'individus à l'hectare à plus de mille. Avec de telles densités, les prairies sont partiellement retournées et les nombreuses "taupinières" témoignent de l'importance des galeries qui leur offrent à la fois le gîte et le couvert, les campagnols, gros consommateurs d'herbes ne dédaignant pas non plus quelques bonnes racines.



Photo : Thierry Vergely

Depuis 2013, la moitié nord du département de la Lozère subit une "vague" de pullulation de campagnols terrestres. Ces explosions démographiques, cycliques, sont connues depuis la nuit des temps et les zones touchées se déplacent au gré de conditions environnementales plus ou moins favorables : le travail mécanique du sol, qui ameublit le terrain, le type de prairie ou de fourrage cultivé, la rigueur plus ou moins accentuée des hivers, l'intensité des inondations au printemps ou à l'automne sont autant de paramètres qui déterminent l'intensité de ces fluctuations de populations. Souvent, c'est la phase d'explosion bien visible qui attire le regard et la volonté d'agir mais, face à ces pullulations, l'agriculteur se trouve bien démunis. Jusqu'à l'avènement de la chimie et du poison, qui n'a somme toute qu'à peine quelques décennies d'existence, l'homme s'en remettait à la bonne providence naturelle. Et en effet, ces phases explosives se terminent toujours brutalement par un effondrement de la population des campagnols qui ne font plus parler d'eux

ensuite pendant quelques années. Aujourd'hui, dans un contexte où l'on prône l'agro-écologie, le recours aux anticoagulants qui exterminent radicalement les rongeurs, mais non sans dommages collatéraux pour d'autres espèces de notre faune sauvage et la santé humaine, est à éviter sinon à proscrire et il est attendu, du monde rural et agricole, que tous les moyens permettant de rétablir les équilibres écologiques soient mobilisés. Celui consistant à protéger les prédateurs naturels des campagnols en est un. Et la FREDON (Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles), chargée de la lutte agricole, encourage au respect de ces espèces en tant que moyen de lutte biologique.

Parmi ces prédateurs naturels, il en est un, le renard, qui curieusement est encore classé dans cette liste archaïque des espèces dites "nuisibles" au regard du code de l'Environnement (Décret n° 2012-402 du 23 mars 2012). Et à ce titre, en Lozère, sont annuellement tués entre 2 500 et 3 500 renards !

Rappelons qu'un animal ne peut être classé, réglementairement, en espèce "nuisible" que s'il menace : la santé et la sécurité publique ; les équilibres écologiques et la protection de la flore et de la faune ; les activités agricoles, forestières et aquacoles ; d'autres formes de propriété (petits élevages familiaux).

En ce qui concerne la santé publique, la France est totalement indemne de la rage vulpine depuis 2001 grâce à des campagnes de vaccination des renards par appâts, les destructions systématiques n'ayant jamais fait leurs preuves (et même au contraire, puisqu'en éliminant des individus sains, on libère des territoires aussitôt reconquis par des animaux potentiellement contaminés).

Pour l'échinococcose alvéolaire, le ministère de la Santé donne une moyenne de 14 cas déclarés en France, par an, en valeur moyenne sur 20 ans et notre région est peu concernée. Si le renard peut être vecteur de ce sévère parasite du foie, il en est de même pour nos carnivores domestiques, chiens et chats, heureusement non classés "nuisibles" !...

En ce qui concerne la protection de la faune et de la flore, reconnaissions que depuis qu'il existe dans nos campagnes, le renard n'a jamais mis en péril la moindre espèce proie ; ce serait même ignorer les fonctions écologiques de la préation qui assurent le maintien de la biodiversité que de croire le contraire. La préation fait partie de ces facteurs qui équilibrivent la dynamique des populations et des peuplements par des mécanismes, aujourd'hui largement démontrés et admis, comme l'élimination des animaux faibles, malades ou génétiquement mal conformés, l'élimination des individus âgés et l'éclatement des populations en sous-populations ce qui favorise la pérennité des "populations-proies" ...

## DOMMAGES AUX ACTIVITÉS AGRICOLES ET SYLVICOLES

En ce qui concerne les dommages aux activités agricoles et sylvicoles, il faut bien reconnaître que notre goupil est un chapardeur occasionnel qui peut s'en prendre à quelques poulaillers... mais uniquement lorsqu'ils sont mal fermés ! Ce comportement entraîne quelques centaines, voire quelques mil-

liers d'euros de dégâts, par an, à l'échelle du département. Il est alors tout à fait compréhensible que les propriétaires soient mécontents et qu'en réponse le "voleur" soit directement ciblé, mais traiter le symptôme résoudra-t-il l'origine du mal ? Décréter une chasse sans pitié au renard sur cette simple accusation de "voleur de poules" est quand même oublier un peu vite sa fonction première de prédateur des rongeurs et son rôle régulateur dans la dynamique de développement des rongeurs !

On évalue les besoins quotidiens d'un renard à quelque 300 à 600 g de nourriture par jour. Et des études, réalisées récemment dans le Jura, nous précisent que ses choix alimentaires se reportent, les années de pullulations de rongeurs, à 72 % sur les campagnols.

Les principales espèces de rongeurs qui servent de proies au renard roux, dans notre département, sont variées et présentent des masses corporelles différentes : le campagnol terrestre pèse entre 100 et 200 g, le campagnol des champs seulement 15 à 40 g et de même pour ses cousins, le campagnol agreste (plus inféodé aux prairies un peu humides) ou le campagnol roussâtre (plus forestier). Le campagnol des neiges est un peu plus lourd, entre 40 et 60 g, mais le mulot sylvestre plus léger, de 13 à 30 g... Et on estime que chaque rongeur consomme journalièrement l'équivalent de son propre poids en végétaux.

## UN PEU DE CALCUL !

Si on admet qu'un renard a besoin de 500 g de nourriture par jour, dont moitié, seulement, de campagnols, selon le poids moyen des rongeurs ingérés, il prélevera entre 3 000 (pour des rongeurs de 30 g de poids moyen) et 4 500 (pour des rongeurs de 20 g de poids moyen) proies par an.

Pour ne prendre, en exemple, que le campagnol des champs (poids moyen de 20 g), chaque renard doit en consommer 12,5 par jour pour couvrir la moitié de ses besoins nutritionnels et donc 4 562 par an !

Or, si on admet qu'un campagnol préleve l'équivalent de son poids en végétaux au quotidien, un campagnol des champs en consomme 7,3 kg par an soit un équivalent d'un peu plus d'1 kg de matière sèche ! Ce qui fait qu'un renard permet d'économiser :  $1,095 \times 4 562 = 4 995$  kg soit près de 5 tonnes de matière sèche par an !

Sachant qu'une vache de 600 kg consomme chaque jour 13 kg de matière sèche (en équivalent foin), soit 4,745 tonnes de foin par an, un renard permet tout bonnement de préserver, à lui seul, l'équivalent du bon foin nécessaire à une vache !

Alors que dire de la destruction de 3 000 renards annuellement sur le département ? On laisse au lecteur le soin du calcul !.. En gros, un "3 000 équivalents-vaches" en moins pour nos éleveurs.

Pour parler en monnaie sonnante et trébuchante, poussons plus loin nos pérégrinations économiques : le Centre d'économie rurale de la Lozère et la Chambre d'agriculture attribuent, pour chaque vache, une valeur de marge brute, en système "viande" ou "vache allaitante" : 400 €, en système "laitier" : 1 100 €...

Ainsi, pour 1 000 renards détruits, ce sont donc respectivement 400 000 € ou 1 100 000 € de perdus. Alors pour 3 000 renards ? !...



Femelle, au printemps, s'apprêtant à nourrir sa portée (photo : Renaud Dengreville)

Sans compter, qu'en période de pullulation de campagnols, on estime que les frais de restauration des prairies s'élèvent à environ 230 €/hectare, une somme qui vient s'ajouter encore en pure perte !

En ce qui concerne le campagnol terrestre, ou rat taupier, outre les pertes quantitatives de fourrages, il faut aussi ajouter une perte qualitative de la récolte due à la présence de terre dans les ensilages ou dans les enrubanages. Cette contamination du fourrage a pour conséquence une augmentation des refus de consommation par le bétail et une augmentation des spores butyriques dans le lait. Ce sont d'ailleurs plus ces aspects-là, et à juste raison, qui sont pris en considération par les agriculteurs pour réclamer une lutte efficace contre les campagnols et principalement le rat taupier.

## ALORS, QUE NE LAISSE-T-ON VIVRE LES RENARDS ?

Dans un autre registre des équilibres des faunes, les chasseurs justifient la chasse aux renards en invoquant la protection des espèces gibiers, notamment le lièvre qui, sur notre département, profite de la mise en place des groupements d'intérêts cynégétiques créés dans le but, très louable, d'une meilleure gestion des populations de cette espèce. Mais à y regarder de plus près, tout renard mort laisse un espace libre qui sera aussitôt colonisé par un nouvel individu ! Dans un contexte de pression de destruction élevée, la dynamique de reproduction du renard est alors "boostée" et les portées, plus nombreuses de mises bas à chaque saison, tenteront de réalimenter une population globale mise à mal.

C'est bien dans cette volonté de juguler

cette dynamique que, récemment, l'arrêté préfectoral du 16 janvier autorise la destruction des renards du 15 janvier au 30 juin 2015, de nuit, au phare, pour les lieutenants de louveterie sur les communes concernées par les GIC lièvre.

Mais le résultat escompté sera-t-il à la hauteur ? Du fin fond des âges, le lièvre a su adapter sa reproduction aux risques de la préation. Les jeunes portées de levrauts sont, à ce titre, remarquables dans leur adaptation comportementale, sachant adopter, à la moindre menace, une immobilité parfaite et un mimétisme efficacement protecteur. Un vieux renard sur son territoire a ses habitudes de chasse et ses lieux de nourrissage, les familles de lièvres ont peu à craindre de lui, surtout si tout autour abondent les campagnols !

Il n'en est, par contre, sûrement pas de même avec les jeunes renards, nouvellement apparus sur le territoire, qui sans relâche devront, nuitamment, repérer leurs meilleurs quartiers de chasse. Et ce sera sûrement à l'occasion de ces maraudes nocturnes qu'une belle portée de levrauts courra le risque d'être découverte et mise à mal par le préateur...

Heureusement, l'animal a de la ressource et cette traque atavique que l'homme lui mène de longue date l'encourage plutôt dans une dynamique de reproduction favorable mais, en ces temps de grands déséquilibres écologiques, ne gagnerait-on pas à ménager ce prédateur, finalement bien sympathique, en le laissant trouver son propre équilibre de population et le laisser traquer avec une efficacité naturelle ces campagnols qui déstabilisent notre bonne santé rurale ?

Collectif ALEPE



Tumuli ou taupinières de rat taupier (photo : Michel Quiot)